

INSTRUCTIONS DE COURSE

ANNEXE 1

IDENTIFICATION – PUBLICITÉ

A2.1 PAVILLON DE COURSE

Tous les bateaux devront arborer dans leur bastaque tribord à 1m50 au-dessus du pont le pavillon de course (Versace Sailing Management) à partir de l'ouverture du village aux Sables d'Olonne et jusqu'à la remise des prix de Saint François (Guadeloupe).

A2.2 LIGNE DE PAVILLONS

Tous les bateaux devront hisser dans leur étau la ligne de pavillons fournie par l'autorité organisatrice et ses partenaires dans l'ordre (voir schéma ci-dessous).

A2.3 CAGNARDS

Les cagnards doivent être en position :

- De l'ouverture du village jusqu'à 10 milles après le départ
- 10 milles avant l'arrivée à l'étape jusqu'à 10 milles après le départ de la deuxième étape
- 10 milles avant l'arrivée de la deuxième étape jusqu'à la remise des prix de la deuxième étape.

A2.4 MARQUAGE GRAND'VOILE

Les stickers "La boulangère" doivent être posés dans la grand' voile, conformément à la règle R-18 du Guide Mini 2023 et au schéma ci-après.

